

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombres de votants : 14

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. CUNY Christian, Mme LAPREVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick.

Excusés : Mme VALENTIN Nadia pouvoir à Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin pouvoir à Mme GEHIN Sylvie, M. JEANDEL Pascal pouvoir à Mme LAPREVOTE Sylviane, M. JEANDEL Charly pouvoir à M. PARMENTIER Régis, Mr BRYLKA Cédric pouvoir à Mme VANSON Brigitte.

A été nommée secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation: 11/12/2023

Date d'affichage liste délibérations : 22/12/2023

La séance est ouverte à 18h36

Le Procès-Verbal du 14 novembre 2023 est adopté.

Remarque faite par M. CUNY Christian concernant les montants de dépenses à indiquer en valeur TTC et non HT.

Tarifs des redevances communales à compter du 1^{er} janvier 2024

M. CUNY Christian énonce les résultats de la commission finances du vendredi 24 novembre 2023 relative aux redevances communales à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024. Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Tarif 2024 - Redevances communales	Unités	Tarifs 2024
Creusement fosse, ouverture caveau		180,00 €
Concession cimetière 30 ans	m ² (soit 2 m ² (2p) soit 4 m ² (4p))	85,00 €
Location urne colombarium 5 ans	l'urne	105,00 €
Location urne colombarium 10 ans	l'urne	210,00 €
Bois de chauffage jusqu'à 10 st en TTC dont tva 10% pour les résidences principales	Le stère TTC	57,00 €
Bois de chauffage jusqu'à 4 st en TTC dont tva 10% pour les résidences secondaires	Le stère TTC	
Bois en grumes en TTC dont tva 20%	le m ³	37,00 €
Garage des places (non loué actuellement)	l'unité mensuel	120,00 €

Garage communal	l'unité mensuel	31,00 €
Essarts communaux	ha	155,00 €
photocopie A4 recto	l'unité	0,30 €
photocopie A4 recto verso ou A3 recto	l'unité	0,50 €
photocopie A3 recto verso	l'unité	0,60 €
Service exceptionnel		
Mise à disposition engin + chauffeur	heure	63,00 €
Mise à disposition personnel technique - jour	heure	32,00 €
Mise à disposition personnel technique - dimanche et jour férié	heure	53,00 €
Mise à disposition personnel technique - nuit	heure	63,00 €
Tarif horaire camion	heure	75,00 €
Tarif horaire tracteur	heure	50,00 €
Tarif horaire tractopelle	heure	74,00 €
Droits de place		
Fête foraine (mini 16 €)	m ²	gratuit
Vente non alimentaire	journée	60,00 €
Vente alimentaire		gratuit
Vente alimentaire Food Truck	à l'année	50,00 €
Salle des fêtes		
Enterrement		gratuit sans caution
Assemblées générales		gratuit sans caution
Spectacles gratuits		gratuit sans caution
Manifestations particuliers EXTERIEURS à Ventron		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Manifestations entreprises Véternates		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Location associations de Ventron à but lucratif		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Manifestations particuliers habitants à Ventron (justificatif de domicile)		150 € + 500 € de caution encaissée si dégradations
Location associations de VENTRON et location vaisselle à but non lucratif		gratuit et sans caution
Bal de la classe		annulé
Pot apéritif (mariage...)		85,00 €
Forfait pour petit matériel détérioré		110,00 €

Location vaisselle pour les vétérnats (particuliers+ entreprises+ associations à but lucratif)		
Location vaisselle pour forfait traiteur		50,00 €
Location vaisselle pour forfait vin d'honneur		25,00 €
Location vaisselle pour particuliers hors commune		
Location vaisselle pour forfait traiteur		80,00 €
Location vaisselle pour forfait vin d'honneur		60,00 €
Pénalités		
Forfait vaisselle sale		100,00 €
Forfait Ménage salle des fêtes		100,00 €
Location chapiteau + chalet		
Manifestation à but lucratif		100,00 €
Associations de VENTRON à but non lucratif		gratuit
Pot apéritif (mariage...)		50,00 €
Tarification gobelets endommagés et non rendus		0,70 €
Encarts publicitaires		
1 parution ¼		80,00 €
1 parution 1/2		160,00 €
1 parution 1/8		53,00 €
1 parution 1/16		35,00 €
page de couverture couleur		700,00 €
page intérieure couleur		320,00 €
Tarifs garderie ALSH suivant quotient familial		
Demi-journée	suivant QF	6,90 € ou 7,00 €
Journée	suivant QF	13,60 € ou 14,60 €
Semaine	suivant QF	46 € ou 51 €
Forfait ALSH si absence non excusée (1/2 journée, journée)	quelque soit le QF	7,50 €
participation supplémentaire ALSH pour chaque sortie onéreuse	l'unité quelque soit le QF	2,20 €
Supplément Mini camp (quelque soit le QF)	durée du mini camp	21,00 €
Garderie périscolaire (la 1/2 heure)	suivant QF	0,70 € ou 0,80 €
Forfait garderie périscolaire absence non excusée	quelque soit le QF	4,00 €
Transport scolaire		
Remboursement de carte de transports Région Grand Est pour les élèves fréquentant le collège de Cornimont	par année scolaire et par enfant	90 € sur présentation d'un justificatif de paiement nominatif + RIB
Cantine		
Prix repas à la cantine (suivant QF)	suivant QF	4,70 € ou 4,80 €
Repas cantine commandé et non annulé	l'unité quelque soit le QF	5,00 €

Précision faite concernant la réservation de bois en grumes : l'inscription est à faire en Mairie par le biais d'un coupon à remplir puis à retourner avant le 15 /02/2024 pour une l'année 2024. Pour l'année 2025, la réservation sera à faire au plus tard le 15/11/2024. Les réservations sont limitées à un lot par foyer et dans le cadre d'une consommation personnelle uniquement.

Concernant la cantine, Mme le Maire tient à préciser qu'il n'y a pas d'augmentation pour 2024

Cependant au vu de l'inflation, le Département annonce 2 hausses successives du coût de l'assiette en avril et septembre 2024 et que la municipalité mobilise 6 agents pour assurer le service cantine. Il n'est pas impossible que le tarif 2025 soit revu à la hausse.

Mme GEHIN Sylvie regrette le tarif de location instauré cette année pour les entreprises vétérnates.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix pour, 1 abstention (sur le volet location de la salle des fêtes : Mme GEHIN Sylvie), accepte les tarifs de redevances communales pour l'année 2024.

Décision modificative

M. CUNY Christian informe le conseil municipal qu'afin de régler une dépense du budget forêt de 8 000 €, il convient de transférer des crédits de la section Investissement matériels de transport pour 4 000 € et autres installations outillages pour 4 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Convention d'occupation du domaine public

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de M. LAPREVOTE Thierry. Ce dernier sollicite la municipalité afin de pouvoir installer sa télécabine sur le toit du locaux-propres en amont de sa société la SARL LABEL GLISS. Mme le Maire propose d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 12 mois, à compter de la délibération du conseil municipal, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance annuelle de 15 € TTC

Le conseil municipal après avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention (Mme LAPREVOTE Sylviane), accepte et autorise Mme le Maire à signer la convention dans les termes exposés ci-dessus.

Déclassement d'un bien immobilier du domaine public

Madame le Maire explique qu'en vue de vendre le bâtiment sis 3 place de la Mairie, bâtiment appartenant au domaine public de la commune, par définition, inaliénable, il convient de procéder à son reclassement dans le domaine privé communal. Cette procédure comprend 2 étapes :

- Le bien doit d'abord être désaffecté dans les faits, ce qui est respecté puisque le bâtiment est mis à bail à la SARL GUILICHLORA depuis le 1^{er} janvier 2023 donc plus affecté à un service public ;
- Le bien doit être déclassé de manière formelle via une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte que le bâtiment situé 3 place de la Maire soit déclassé et intégré au domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Renouvellement emplacement hangar M. VALDENAIRE Bruno

Madame le Maire informe le conseil municipal que la concession d'emplacement d'un hangar cadastré AI628 consentie à M. VALDENAIRE Bruno est arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il convient de la renouveler pour une nouvelle période de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la concession de Mr VALDENAIRE Bruno pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 moyennant une redevance annuelle de 49,96 € révisable tous les ans selon les conditions prévues au bail.

Questions diverses

Mme le Maire lit la liste des déclarations d'intention d'aliéner reçues en 2023 et précise qu'elle n'a exercé son droit de préemption pour aucune de ces ventes :

DATE	VENDEUR	Parcelle
05/01/2023	DAMOUR Raymond	AI 0708, AI 0709, AI 0710
17/01/2023	BEALE Annick Vve GOMARD	AL 0382
19/01/2023	AUBIN Daniel et CAVIN Renée	AI 0633
10/03/2023	M MME BEUDET David	AL 0299
30/03/2023	GROSSRIEDER Denis et ASSELINE Claudine Marie	AB 0103
07/04/2023	M MME OTTHOFER Alphonse - Marthe Marie Odile LANG	AM 0262
20/04/2023	VALDENAIRE Gilbert, VALDENAIRE Christiane, OGER-BAYERE Sandrine	AB 0246, AI 0803
14/06/2023	M. Ludovic LEMOINE	AL 0225
21/06/2023	M. POIRECUISTE Jean-Manuel	AI 0684
22/06/2023	DAMOUR Raymond et Mme PAUL Francine	AI 0709, AI 0708
22/06/2023	VALDENAIRE Gilbert ; OGER-BAYERE Sandrine	AI 0804
07/07/2023	M. et Mme Filip VANDENBUSSCHE	AK 0053, AK 0093
03/08/2023	CLAUDE Michel	AM 0322
08/09/2023	PIERRE Loïc	AM 0377
13/09/2023	MALHERBE Guillaume & MALHERBE Julie	AM 0362, AM 0364
15/09/2023	SAMPIETRO Mickael	AC 0334
05/10/2023	Consorts CHEVRIER	AD 0027
06/10/2023	LEMOINE Ludovic	AL 0225
08/11/2023	COUPE Béatrice - FOURQUAUX	AL 0236
29/11/2023	Mr et Mme OTTHOFER	AM 0216

Mme le Maire informe qu'elle a renouvelé la convention de damage des pistes de ski de fond avec la commune de Bussang pour 80,00 € de l'heure.

Mme le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de M. GERLOFF, exploitant de la station du Gaschney et aussi gérant de la SAS MONTAGNE EVOLUTION spécialisée dans l'entretien des remontées mécaniques. Ce dernier nous demande si nous accepterions de lui louer une dameuse, reprise de la DSP, en attendant qu'il soit livré d'une commande qui a pris du retard pour son exploitation de la station de Gaschney. Il prendrait en charge le transport via un transporteur spécialisé, l'assurance et les réparations d'éventuelles pannes. L'ensemble des membres du conseil municipal donne son accord de principe. Il faudra établir une convention et définir un tarif.

L'US Ventron, lors de son assemblée générale, a demandé de pouvoir utiliser une motoneige, reprise de la DSP également, pour un traçage selon leur besoin. Mme le Maire précise qu'un entretien sera réalisé par les Établissements PIERREL de la Bresse et qu'une convention de prêt sera rédigée.

Festi'Ventron a remercié la commune pour l'octroi de la subvention accordée aux associations.

Le département a voté, ce matin même, une subvention de 14 289 € pour notre programme de voirie 2023.

Mme VALENTIN Nadia tient à faire remarquer que la grille de l'Ecole est souvent ouverte,

Mme le Maire ajoute que les places de parking proches de l'Ecole devront restées disponibles pour permettre aux parents de déposer leurs enfants et non plus monopolisées par les intervenants de l'Ecole. Ces consignes seront ajoutées au règlement scolaire.

La subvention DETR pour la restructuration de l'Ecole a bien été déposée et nous avons reçu l'aval de l'académie, sans lequel nous n'aurions pu prétendre à la subvention.

Mme le Maire fait un point sur les plans de la restructuration qui ont été revus à la baisse, le 2^{ème} étage ne sera pas aménagé, un monte-charge remplacera l'ascenseur, une seule rampe accessibilité sera réalisée côté cour et la façade côté ouest sera isolée par l'extérieur. Le PC sera déposé avant la fin de l'année.

Nous avons reçu les premiers agrès du parcours de santé.

-Une prochaine commission sera programmée pour l'avancement de la Hall.

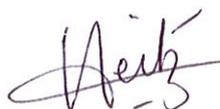
-Le tracteur, conforme à l'appel d'offres, a été livré cette semaine.

-La cérémonie des vœux 2024 est prévue le 12 janvier 2024.

-Ce mercredi 20 décembre 2023 aura lieu une réunion d'information sur l'étude 4 saisons, menée par le Département, en direct avec l'US Ventron, le Foyer de ski et l'Association Ventron Le Renouveau.

La séance est levée à 19h50

La secrétaire de séance,
Céline HEITZ.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

